

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL833

présenté par

M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 296, substituer aux mots :

« ce dernier »,

les mots :

« la personne placée sous ce statut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.